



Réf : 18ND276

Tunis le 19 mars 2018

## **Communiqué à propos de l'Assurance Multirisque Professionnelle**

Nous informons tous les collègues que le Conseil National de l'Ordre des Médecins a signé au mois de mai 2017 une convention de partenariat avec la société de courtage et de conseil en assurance et réassurance INRISE, connue dans ce domaine pour son expertise en matière de conseil et de gestion des sinistres.

Notre objectif était de mettre à la disposition des médecins un bon contrat d'assurances en responsabilité civile professionnelle. L'expertise de notre partenaire INRISE en matière de sécurité et son expérience professionnelle dans l'élaboration de solutions d'assurances sur mesure, adaptées aux besoins spécifiques de chaque corporation, nous ont permis d'élaborer un cahier de charges qui répond aux attentes des médecins de différentes spécialités et de différents modes d'exercice.

Suite à un appel d'offre lancé par voie de presse, nous avons reçu trois réponses et après étude des offres techniques et financières, nous avons retenu l'offre de AMI Assurances sous la forme d'un Contrat Cadre Multirisque Professionnel, offrant aux médecins inscrits au tableau de l'Ordre des Médecins les meilleures conditions de couverture à des tarifs avantageux.

Une cérémonie de signature du contrat cadre a été organisée au siège du Conseil National le 2 mars 2018 en présence de l'équipe de notre conseiller en courtage qui s'attelle actuellement à la mise en place de la procédure pratique de cette offre et ce à travers un portail informatique spécifique qui sera opérationnel d'ici quelques jours.

Les confrères demeurent bien entendu libres de contracter des assurances avec les compagnies de leur choix mais le Conseil National leur recommande vivement de choisir une offre en matière de responsabilité civile professionnelle qui soit au moins équivalente à celle proposée par AMI Assurances. Les équipes de notre conseiller INRISE sont à votre disposition dans cette démarche, que ce soit directement ou via le portail d'adhésion au contrat d'assurance groupe multirisque professionnelle des médecins.

De plus amples informations vous seront communiquées ultérieurement.

**Le Président du Conseil National de  
l'Ordre des Médecins**



**Docteur Mounir Youssef MAKNI**